

**Décision n° 2024/07
relative à l'accréditation de
l'École centrale d'électronique
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	École centrale d'électronique
Sigle :	ECE
Type :	Privé
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Paris, Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2023/12 ; Décision n° 2022/12

Objet de la demande d'accréditation

Dans sa décision 2023/12, la Commission a décidé de surseoir à statuer, dans l'attente de fournir les éléments suivants :

- Clarifier les recrutements post-bac et CPGE et leur montée en charge ;
- Justifier un taux d'encadrement conforme à R&O en lien avec la montée en charge des effectifs ;
- Réaliser les premiers recrutements d'enseignants-chercheurs et établir le plan de recrutement avec les profils associés (fiches de poste) ;
- Finaliser le partenariat avec le LaBRI avec, notamment, la signature d'une convention.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale d'électronique ;
- Vu le rapport complémentaire établi par Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI, rapporteur principal), Claude-Gilles DUSSAP (expert auprès de la CTI, co-rapporteur) ;
- Entendus : Monsieur Maxence FONTANEL, directeur du groupe des accréditations, amélioration continue et classements du groupe OMNES Education et Madame Assia SOUKANE, directrice de la recherche de l'école centrale d'électronique ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur,

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale d'électronique, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École centrale d'électronique, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026	restreinte

Ce complément de décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Piloter les recrutements des élèves et des enseignants sur tous les sites afin de garantir un taux d'encadrement conforme aux exigences de la CTI ;
- Faire évaluer le laboratoire de l'école par un organisme habilité ;
- Renforcer l'adossement scientifique dans la formation et l'ancrage local recherche par la signature et la mise en œuvre de conventions institutionnelles avec des laboratoires reconnus.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Lyon, le 9 juillet 2024.

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Fernando LEAL-CALDERON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Sandra THERY, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT et Gilles TRYSTRAM.

Le rapporteur principal
Gilles SAINTEMARIE

A blue ink signature of Gilles Saintemarie, written in a cursive style.

Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU

A small blue ink signature of Sébastien Lobiau, appearing as 'SL'.

La présidente
Claire PEYRATOUT

A blue ink signature of Claire Peyratout, written in a cursive style.